

FAMILLE MISSIONNAIRE DE NOTRE DAME

Dans un communiqué publié le 18 mars 2021 le diocèse de Viviers a confirmé que

« La Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique à Rome vient de promulguer un décret. Elle a rejeté le recours présenté par la Famille Missionnaire de Notre Dame et a confirmé le décret du 29 septembre 2020 qui stipule que Mgr Jean-Louis Balsa [évêque de Viviers] n'autorise pas la construction d'une Chapelle telle qu'elle a été conçue par la Famille missionnaire de Notre Dame à St Pierre de Colombier, sur le diocèse de Viviers ».

Cette décision, faisant suite également à une décision du Tribunal Administratif de Lyon en date du 5 février, vient enfin mettre un terme à un projet de construction de sanctuaire démentiel, anti-écologique et coûteux (18 millions d'Euros) initié par la Famille Missionnaire de Notre Dame. En réalité il ne s'agissait pas d'une chapelle, mais d'une église de type basilique venant concurrencer Lourdes ou Lisieux. Pour comprendre les dessous d'une telle décision il convient de présenter quelques faits à nos lecteurs et de retourner quelques mois en arrière.

UNE CONFRONTATION MEDIATISEE

Le lundi 15 juin 2020 à 12 h, la Gendarmerie Nationale débutait une opération d'expulsion des personnes occupant le site prévu pour ce chantier dans l'Ardèche à Saint Pierre du Colombier, l'intervention de la préfète du département pour rencontrer les opposants à ce chantier de construction n'ayant pas été suivie d'effet et l'ayant amenée à prendre un arrêté d'expulsion.

Ce projet concernait la construction d'un bâtiment religieux (église et annexes) par la La « Famille Missionnaire de Notre-Dame » et il suscitait des controverses depuis plusieurs mois, ainsi que des débats sur le plan environnemental.

Ce degré de crispation atteint entre cette communauté religieuse et les habitants de ce village et des environs n'avait pas surpris l'AVREF, informée, depuis de longues années, de la stratégie mise en place par la Famille Missionnaire de Notre Dame pour prendre petit à petit le contrôle de cette bourgade en dépit de l'opposition de ses habitants, opposition cristallisée autour de ce projet mégalomane de sanctuaire dont la capacité avoisinerait celle de la Basilique de Lisieux (3500 personnes), avec hôtellerie, parking d'autocars, etc., ceci au cœur d'un parc naturel régional. Projet inutile aussi car ce diocèse possède déjà deux sanctuaires mariaux : Notre Dame d'Ay et Notre Dame de Bonsecours à Lablachère.

UN PREMIER TEMOIGNAGE

L'AVREF ne prend pas part aux débats environnementaux qui sont exacerbés sur cette affaire. Elle se soucie par contre des victimes d'abus. Le moment est donc venu de publier ces extraits d'un témoignage qui nous était parvenu déjà en 2008 et dont nous veillons à maintenir l'anonymat en dépit du temps écoulé :

« Notre fille, à l'âge de 17 ans, est entrée dans la famille missionnaire de Notre Dame, attirée par un prêtre très séducteur qui lui affirmait sur son sacerdoce que Jésus l'appelait dans cette communauté...

Après une année de résistance pour qu'elle puisse terminer ses études, elle est donc partie « car lorsque la grâce passe, il faut la saisir sinon, après, c'est trop tard. » lui affirmait-on. Rapidement, elle ne s'est pas sentie à sa place, mais, « attention au démon qui empêche une vocation » !

Par l'obéissance et le gavage de prières, on peut sortir vainqueur de toutes les épreuves...

Non, pas de droit à la pensée personnelle, au jugement, à la responsabilité, (ce serait de l'orgueil). Endoctrinement, lavage de cerveau. Toujours épié, accompagné d'un garde du corps, pour bien rester dans l'esprit de la famille. Même chez les médecins, kiné ou examens plus intimes, humiliation jusqu'au bout et surtout interdit de s'exprimer. Bien sûr, le courrier envoyé ou reçu passe à la censure. Alors nous avons pris l'habitude d'écrire deux lettres, les banalités pour tout le monde et les confidences sur l'autre. Pas le droit à des relations privilégiées, à l'amitié : tout est dirigé par la mère supérieure. Je peux répondre positivement à toutes vos questions et vous êtes tellement loin de la réalité.

Notre enfant a été renvoyée à la maison par ses supérieurs... Certainement effrayés par son état de santé qui se détériorait de manière alarmante. Elle ne pesait plus que 40kg pour 1m73. Avec l'ordre de revenir lorsqu'elle aurait repris du poids. Elle était harcelée sans cesse au téléphone (pour prendre de ses nouvelles) surtout l'inviter à se rendre à Sélestat dans une de leurs maisons annexes.

*Il aura fallu deux mois à... notre fille ***** pour prendre la décision de ne plus y retourner, avec l'aide de ses parents, de notre médecin de famille et d'amis. Oui les religieux, religieuses sont tellement assujettis qu'ils n'ont même plus la force ni la capacité de s'en sortir !*

Ils lui disaient :

« Si tu rentres chez toi, tu détruiras les tiens ».

« Si tu rentres chez toi, tu devras rendre des comptes à Dieu car nous sommes sûrs que ta place est ici ».

La damnation à l'horizon.

[...] Les confesseurs sont les frères prêtres. Les mêmes dialogues sont dans toutes les bouches des frères et sœurs. Pour tous ceux qui sont entrés dans le moule, il n'y a plus de personnalité, ils sont devenus les bourreaux des autres... »

Bien entendu, à réception d'une telle lettre, l'AVREF avait lancé une investigation et alerté l'autorité épiscopale qui n'avait pas réagi. En effet des vérifications s'imposaient. Que savions-nous donc alors?

UN BREF HISTORIQUE

Une équipe dite « Notre-Dame-des-Neiges » avait été fondée en 1946 autour d'Augusta Bernard (1907-1963) au Père Lucien-Marie Dorne (1914-2006) avec l'autorisation de l'évêque de Viviers.

En mai 1947, les premières sœurs étaient arrivées à [Saint-Pierre-de-Colombier](#).

En septembre 1975, les premiers frères étaient arrivés à leur tour dans ce village.

En octobre 2005 l'évêque de Viviers instaurait comme Institut de vie consacrée la Famille Missionnaire de Notre-Dame. Des maisons annexes étaient fondées dans d'autres lieux, notamment en Alsace où nous recueillîmes des informations auprès de prêtres inquiets.

UNE NOUVELLE ALERTE

C'est pourquoi dès le printemps 2007 l'AVREF avait adressé un courrier à cet évêque, Mgr BLONDEL, pour remplir notre mission d'alerte. En voici des extraits :

« Plusieurs correspondants de notre association nous ont alertés sur des déviations très graves observées au sein de la Famille Missionnaire de Notre Dame (FMND) dont vous êtes l'évêque responsable. Parmi les déviations qui nous ont été indiquées, nous n'avons repris dans cette lettre que celles qui nous ont été signalées par des personnes différentes vivant dans des régions différentes et qui ne se connaissent pas entre elles.

Entrée dans la FMND

Beaucoup de jeunes gens et de jeunes femmes entrent à la FMND sans avoir terminé leurs études et sans un discernement suffisant.

Vie à l'intérieur de certaines communautés

Dans certaines communautés, les membres n'ont aucune liberté de penser et subissent un endoctrinement permanent des responsables dont beaucoup ont une conception fondamentaliste de la religion et dont certains ont une vision apocalyptique du monde. Ils seraient constamment épiés et n'auraient aucune liberté même dans la réalisation des tâches matérielles. Beaucoup doivent s'inscrire sur les listes électorales dans une commune qui leur est désignée et où ils n'habitent pas habituellement et doivent voter pour une liste qui leur est indiquée aux élections municipales.

Les confessions des membres sont pratiquées exclusivement par des prêtres de la communauté ; certains confesseurs utilisent les informations qu'ils ont reçues dans le secret pour manipuler les personnes. Il est fait trop souvent appel à des exorcistes.

De nombreux membres sont coupés du monde extérieur et coupés de leur famille. Certains prêtres ont des exigences vis à vis des laïcs qui ne sont pas réalistes. Plusieurs personnes nous ont signalé qu'elles craignaient ou subi des représailles de la part d'un membre de la FMND ; il s'agit de personnes profondément qu'elles avaient croyantes mais dont le comportement n'était pas conforme à la vision religieuse du membre. »

Nous n'accordons pas foi nécessairement à tous les témoignages qui nous parviennent, mais comme les dénonciations nous arrivaient de sources diverses et se recoupaient, nous pensions avoir accompli notre devoir et, espérions naïvement, que l'autorité épiscopale en tiendrait compte.

En 2012 un autre signalement troublant nous était ainsi adressé :

« ... point assez paradoxal : c'est une communauté apostolique donc non cloîtrée, vouée à l'éducation des familles, mais tout est fait pour écarter les "frères" ou les "sœurs" de leur famille. Et après engagement définitif, c'est le renoncement (reniement ? tout au moins abandon) de la famille humaine.

[...] Je les ai moi-même un peu fréquentés ; ce qui me choque encore c'est la pression sur les consciences de la part des prêtres lors des confessions.

Vous me pardonnerez de ne pas dévoiler mon identité entière, mais c'est par peur de représailles possibles envers certaines personnes.

Mais si vous pouvez faire quelque chose, de grâce agissez pour que cessent ces façons d'assujettir les personnes qui, peu à peu, n'existent plus par elles-mêmes ou à peine et qui, pour la plupart, n'ont plus la force ni la capacité de s'en sortir. »

UNE SITUATION DETERIOREE

Aujourd'hui, nous constatons qu'il y a sur place une situation détériorée qui a fait les choux gras des médias (journaux et télévisions) au cours de l'année 2020. Certaines personnes ont laissé entendre qu'il y avait eu des captations d'héritage. L'affaire s'est politisée et de vieilles haines recuites au niveau local se sont manifestées. Sans entrer dans ce jeu nous attirons l'attention des familles, des proches, et des autorités responsables sur le sort plus jeunes membres de cette curieuse famille missionnaire, embarqués malgré eux dans cette aventure et nous posons la question : sont-ils sous emprise ? Y a-t-il eu une vigilance exercée depuis nos premiers courriers ? Quel était le but poursuivi avec ce projet pharaonique ? Nous sommes à nouveau interpellés par cet appel : *« si vous pouvez faire quelque chose, de grâce agissez pour que cessent ces façons d'assujettir les personnes »*. Il faut donc agir fortement : une simple décision consistant à interdire la construction d'une chapelle paraît insuffisante.

Ceux qui peuvent faire quelque chose vont-ils bouger désormais ?

Rédigé le 20/03/2021

ⁱ Ce qui est illégal et contraire au Code Électoral en vigueur